



Inter Invest se lance dans le capital-investissement

(Visuel indisponible)

Avec Holding Inter Invest ISF 2016, Inter Invest propose d'adapter le capital-investissement à chaque profil de risque. La souscription est ouverte jusqu'au 17 mai 2016 pour les trois premières tranches ISF.

Après l'annonce de la création de sa filiale de capital-investissement en début d'année, Inter Invest, le spécialiste des opérations Dom-Tom (1,6 Md€ d'actifs sous gestion, plus de 14 000 investisseurs et 450 CGPI) a lancé une « Holding Inter Invest ISF 2016 » permettant aux investisseurs une réduction ISF de 50% (dans la limite globale de 45.000 € de réduction d'impôt).

Le gérant veut investir en métropole dans des « **PME de croissance à fort potentiel, déterminées à devenir des acteurs de référence sur leur marché** ». Cela sur la base de plusieurs critères : rentabilité positive ou proche de l'équilibre, valeur d'entreprise comprise entre 1 et 20 M€, tout secteur d'activité (à l'exception des technologies dites de rupture) et investissement de 0,5 à 5 M€. Les actions devront être conservées jusqu'au 31/12/2021.

Inter Invest propose une innovation, explique **Jérôme Devaud**, directeur général délégué : permettre à l'investisseur de s'adapter à des profils de risque et de rendement différenciés, avec les actions « standard » (actions A) pour ceux qui acceptent pleinement le risque entrepreneurial, les actions « prioritaires » (actions B) pour les souscripteurs souhaitant réduire leur risque de perte en capital, « *en contrepartie d'une renonciation à une plus-value au-delà du montant de leur investissement* », et les actions « turbo » (actions C) pour ceux qui sont prêts à prendre plus de risque, en contrepartie d'un rendement potentiel plus fort.

Dans le cadre de ses prises de participation, Inter Invest Capital (la filiale qui gèrera la fond) assurera un suivi actif des investissements jusqu'à la cession : présence aux comités de surveillance, droits de veto sur les décisions stratégiques, participation à l'établissement des budgets annuels et suivi des reportings mensuels, accompagnement lors des cessions.

La période de souscription est ouverte, **au titre de l'année fiscale 2016**, jusqu'au **17 mai 2016** pour les trois premières tranches ISF (patrimoine net taxable de moins de 2,57 M €) et jusqu'au **7 juin 2016** pour les autres tranches ISF (patrimoine net taxable de plus de 2,57 M €).

© Gestion de Fortune 2016